Nations Unies

S/PV.7260



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7260e séance

Mardi 9 septembre 2014, à 10 heures
New York

Président :	Mme Power	(États-Unis d'Amérique)
Membres :	Argentine	M. Oyarzábal
	Australie	M. Bliss
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Wang Min
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Jordanie	Mme Kawar
	Lituanie	Mme Budreckaitė
	Luxembourg	Mme Lucas
	Nigéria	Mme Ogwu
	République de Corée	M. Oh Joon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Tchad	M. Mangaral

Ordre du jour

La situation au Libéria

Vingt-huitième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2014/598)

Lettre datée du 28 août 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2014/644)

14-52881 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Libéria

Vingt-huitième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2014/598)

Lettre datée du 28 août 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2014/644)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Libéria à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à M. Brownie J. Samukai, Ministre de la défense nationale du Libéria.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite Mme Karin Landgren, Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies au Libéria, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Mårten Grunditz, Président de la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent de la Suède, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2014/598, qui contient le vingt-huitième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria. Je tiens également à appeler l'attention des membres du Conseil sur le document S/2014/644, qui contient une lettre datée du 28 août 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Je donne maintenant la parole à Mme Langren.

Mme Landgren (*parle en anglais*) : Le rapport du Secrétaire général sur le Libéria (S/2014/598) dont le Conseil est saisi a été dépassé par l'épidémie de la maladie à virus Ebola. Les Libériens sont confrontés à la menace la plus grave qu'ils ont connue depuis la guerre et c'est sur cela que porteront mes observations.

La propagation de la maladie à virus Ebola au Libéria a été sans pitié. Le Ministère de la santé estime le nombre de cas signalés à plus de 2070, avec plus de 1200 morts, mais ces chiffres ne reflètent pas le vrai bilan d'Ebola. La rapidité et l'ampleur des pertes en vies humaines et les répercussions économiques, sociales, politiques et de sécurité de cette crise affectent profondément le Libéria.

Contrairement à un tremblement de terre ou à une inondation, cette crise se développe de façon exponentielle, chaque nouvelle infection en engendrant d'autres. Soigner les malades et enterrer les morts sont désormais des traditions pleines de risques. Le système de santé libérien était le plus faible de la région, en dépit d'une décennie d'efforts de partenariat; aujourd'hui, au moins 160 travailleurs sanitaires ont contracté la maladie et 80 en sont morts. La plupart des travailleurs sanitaires ont passé de longues périodes sans du bon matériel de protection, sans formation ou sans rémunération. Les rites funéraires locaux qui impliquent de toucher et de laver les morts ont entraîné un nombre énorme de nouveaux décès et devront être remplacés par des rituels plus sûrs, ce qui nécessite l'engagement des chefs religieux et traditionnels. De nombreuses collectivités ont tout simplement nié que le virus Ebola existe.

Il n'y a pas de réel désaccord entre les experts de la santé au sujet de ce qui doit être fait. Plaidoyer et mobilisation de la communauté, transfert rapide des cas suspects de maladie à virus Ebola des communautés vers les centres de gestion, élimination urgente et sûr des corps, recherche énergique des sujets-contacts et recherche active des cas sont les principaux éléments à mettre en place. Il faudra donc aller de communauté à communauté – voire de porte à porte – pour enquêter, informer et assister. Il faudra dépêcher des travailleurs sanitaires vers les centres de gestion des cas d'Ebola, tout en prenant des mesures méticuleuses de contrôle de l'infection.

Pour l'instant, les patients à un stade avancé de la maladie continuent d'être amenés vers des installations qui ne sont pas en mesure de les admettre. Quatre nouveaux centres de gestion des cas seront établis à Monrovia, ce qui ajoutera quelque 500 lits dans la seule capitale, mais même cela ne répondra pas totalement aux besoins. Nous saurons que cette épidémie est vaincue lorsque nous constaterons qu'il y a un surplus de lits d'hôpitaux.

À la fin du mois de juillet, l'épidémie avait provoqué une alarme générale et le Gouvernement

avait alors pris plusieurs mesures. Les frontières ont été fermées, à l'exception de quelques points de passage strictement contrôlés; les employés gouvernementaux non essentiels ont été envoyés en congé obligatoire; et la plupart des déplacements officiels ont été réduits. Les marchés frontaliers, les écoles et d'autres institutions ont reçu l'ordre de fermer, et les grands rassemblements ont été suspendus. Mais la propagation du virus Ebola a dépassé la capacité de riposte du Gouvernement. Dans plusieurs cas, la colère du public a éclaté après que les corps des victimes de la maladie n'ont pas été dument retirés des rues et des maisons.

Le 6 août, la Présidente Ellen Johnson-Sirleaf a déclaré un état d'urgence de 90 jours, et ajouté que l'ampleur et la portée de l'épidémie dépassaient la capacité de riposte des institutions nationales et des cadres juridiques existants. Il a fallu prendre des mesures extraordinaires, a indiqué la Présidente, y compris la suspension de certains droits garantis par la Constitution. Le Parlement a entériné cette décision, comme l'exige la Constitution.

Plus tard dans le courant du mois, un couvre-feu a été instauré de 21 heures à 6 heures, puis repoussé depuis hier à 23 heures. Dans le cadre de l'état d'urgence, le rôle interne limité des Forces armées du Libéria a été élargi et l'armée a été déployée, de concert avec la Police nationale et les Services d'immigration, afin d'isoler les comtés et les communautés fortement touchés par le virus Ebola et de protéger les comtés les moins touchés. Les avantages que présente l'isolement des communautés touchées par le virus Ebola visant à prévenir la transmission de la maladie ne sont pas clairs. Jusqu'à présent, ces opérations n'ont pas toujours inclus les dispositions nécessaires pour assurer l'approvisionnement nécessaire en aliments et en eau, ou pour fournir aux communautés concernées une assistance suffisante.

Le 20 août, lorsque le Gouvernement a organisé une opération dirigée par les Forces armées pour isoler le quartier de West Point à Monrovia, les prix des produits essentiels dans cette zone sont montés en flèche en quelques heures. Les résidents paniqués ont protesté contre ce cordon de sécurité, et au cours de la confrontation avec l'armée des coups de feu ont été tirés et un garçon de 15 ans a été mortellement blessé. À la suite de cet incident, la Présidente Ellen Johnson-Sirleaf a pris l'engagement qu'il n'y aurait plus de recours à la force létale et le 30 août le cordon de sécurité autour de West Point a été supprimé.

Les restrictions imposées à la liberté de circulation dans l'ensemble du pays sont toujours en vigueur, appliquées notamment par des opérations des Forces armées. Les critères de passage aux points de contrôle n'ont pas été appliqués de façon cohérente ou bien communiqués au public, et le risque augmente que des groupes d'autodéfense se mettent place et que certains profitent de la situation pour s'enrichir. Bien qu'une certaine coordination soit évidente entre les organismes de sécurité dans le cadre de la riposte à la maladie à virus Ebola, chaque organisme a planifié et exécuté sa propre opération de sécurité, avec une coordination plus visible au niveau du comté. Un centre de commandement conjoint a été mis en place pour superviser les opérations à l'échelle nationale.

L'arrêt du commerce transfrontalier, les restrictions imposées à la circulation dans le pays et l'incertitude économique générale ont provoqué une ruée sur la nourriture et d'autres produits. Plusieurs grandes entreprises ont assuré le Gouvernement et leurs collaborateurs qu'ils ne prévoyaient pas de fermer, même si beaucoup ont réduit leurs opérations et rapatrié du personnel étranger. Un certain nombre de concessions forestières ont arrêté de fonctionner et plus de 10 000 travailleurs ont apparemment été licenciés. Avec le chômage et le sous-emploi déjà élevés, Ebola a aggravé l'incertitude économique du Libéria.

Le Ministère des finances et de la planification du développement a annoncé que le Gouvernement fait déjà face à un manque à gagner de 57 millions de dollars, et informe les bailleurs de fonds que des signes préliminaires laissent entrevoir un déficit budgétaire de 116 millions de dollars. Les prévisions de croissance ont été révisées à la baisse, de 5,9 % à 2,9 %. La branche exécutive est en train de réviser le budget afin de refléter les pertes de recettes et d'assurer que le Gouvernement a les moyens de fonctionner tout en ripostant au virus Ebola. Le budget national pour l'exercice fiscal commençant le 1er juillet n'ayant pas été adopté, le Gouvernement opère sur une avance équivalente à un douzième du budget de l'année dernière.

L'épidémie d'Ebola a également créé l'incertitude autour de certains processus démocratiques fondamentaux. Notant qu'elle serait incapable de tenir comme prévu des élections sénatoriales crédibles en octobre, la Commission électorale nationale a proposé un report jusqu'à la deuxième semaine de décembre, ce qui permettrait que le vote ait lieu avant que les 15 sénateurs en place terminent leur mandat

le 6 janvier. Le cadre juridique nécessaire à un report est examiné par le Parlement et la Commission de la réforme législative. La Commission électorale nationale aura bientôt besoin que la situation soit clarifiée. On reconnaît de plus que même une échéance électorale fixée au mois de décembre peut être difficile à respecter si la crise persiste.

Le processus de révision constitutionnelle a également souffert. La conférence constitutionnelle nationale prévue pour août ne pourra pas avoir lieu, repoussant ainsi le débat national sur les amendements proposés et l'examen législatif des propositions qui devait suivre. Le référendum national sur les réformes constitutionnelles s'en trouve reporté à 2016 au moins. Le Gouvernement reconnaît, de son propre aveu, qu'il n'a plus les ressources nécessaires. Plusieurs fonctionnaires ont quitté le pays ou sont restés à l'étranger, alors que le Bureau du Président a annoncé le 11 août que les fonctionnaires qui ne rentreraient pas dans le pays d'ici une semaine perdraient leur emploi. Un manque de confiance dans la capacité du Gouvernement à répondre à la crise a contribué à créer une dynamique politique fluide, et il a été largement rapporté que certains Libériens, y compris au sein de la diaspora, ont appelé à une transition organisée du Gouvernement actuel.

Une gouvernance stable sera nécessaire pour lutter efficacement contre la maladie à virus Ebola. Depuis la fin de la guerre civile, le Libéria a avancé dans la mise en place de capacités institutionnelles élémentaires tout en jetant les bases d'un État démocratique transformé. Néanmoins, la crise d'Ebola commence à faire disparaître certains de ces progrès. L'énorme tâche qu'est la lutte contre l'épidémie d'Ebola a fait apparaître d'énormes faiblesses institutionnelles persistantes, y compris dans le secteur de la sécurité. Alors que de plus en plus d'efforts s'imposent, la police se heurte à d'énormes difficultés dans la planification et l'exécution d'opérations à grande échelle parce qu'elle ne dispose pas de moyens logistiques et de communication suffisants ainsi qu'en raison d'une structure de commandement trop centralisée et de la concentration excessive du personnel à Monrovia.

Bien que les progrès fragiles accomplis dans le cadre de la transition dans le domaine de la sécurité puissent être ralentis par l'épidémie d'Ebola, le transfert des fonctions de sécurité de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) aux acteurs nationaux a progressé jusque-là conformément au calendrier convenu par le Gouvernement et la MINUL. Depuis l'achèvement de la deuxième phase du retrait militaire de la MINUL, en juin, la Mission n'a plus de présence militaire fixe dans sept des 15 comtés du Libéria et, dans quatre comtés, elle n'a plus les moyens militaires d'intervention en cas d'incidents de sécurité.

À mesure que le financement augmentera pour lutter contre la maladie à virus Ebola, il sera important que le Gouvernement assume l'entière responsabilité de la fourniture des ressources adéquates à la Police nationale libérienne et lui demande des comptes sur la mise en œuvre. Pour cela, l'aptitude à saisir cette occasion pour déployer des agents de police plus largement dans tout le pays sera essentielle. L'épidémie de maladie à virus Ebola a mis fin aux opérations frontalières que la MINUL mène conjointement avec l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et les autorités ivoiriennes. À part les incidents survenus en Côte d'Ivoire près de la frontière avec le Libéria en février et en mai, il n'y a pas eu de violences dans les zones frontalières en 2014. Bien que le retour des réfugiés ivoiriens soit toujours suspendu, la situation dans les camps de réfugiés reste calme.

Au début de la crise, le Gouvernement a mis en place une équipe spéciale nationale de lutte contre l'épidémie d'Ebola, présidée par la Présidente elle-même et prenant la tête des efforts déployés pour lutter contre l'épidémie au Libéria. Cette structure, qui a été repensée, a été critiquée pour ne pas avoir réussi à maîtriser l'épidémie. Au Libéria, des appels ont été lancés en vue d'un rôle international plus important dans les structures de coordination.

Comme en Guinée et en Sierra Leone, des discussions sont en cours en vue de créer un centre de coordination globale de l'action menée au Libéria dans le cadre d'un partenariat national et international. Hormis un montant initial de 20 millions de dollars au titre d'un financement public approuvé par le Parlement, dont 5 millions de dollars ont été mis à disposition, le fonds d'affectation spéciale correspondant n'a pas reçu un appui financier important. Une gestion financière transparente et crédible sera essentielle, et la Banque mondiale s'efforce de trouver une formule dans le cadre de son fonds d'affectation spéciale pour le développement.

Depuis fin juillet, la MINUL concentre tous ses efforts sur la maladie à virus Ebola et appuie l'action menée au niveau national. Étant donné que le Gouvernement et d'autres acteurs nationaux ont réduit leurs activités, certaines activités de la MINUL, telles

que prévues au départ, ont été ralenties concernant la réforme constitutionnelle, la réconciliation nationale, la réforme foncière, le renforcement des capacités des organismes chargés de la sécurité et la gestion des ressources naturelles. La MINUL n'a toutefois pas cessé de mener les activités prescrites et d'autres efforts se sont intensifiés s'agissant du secteur de la sécurité et de l'état de droit, des bons offices politiques, de la protection des civils, et d'observation et d'appui en matière de droits de l'homme.

Pour lutter contre la maladie à virus Ebola, la Mission déploie des efforts dans quatre principaux domaines d'action et d'appui : la sécurité et l'état de droit, la logistique, la communication et la sensibilisation, et la coordination au niveau central et au niveau des comtés. Nos composantes militaire et de police continuent de fournir des conseils et un appui opérationnels à leurs homologues libériens, y compris en affectant des officiers de liaison au sein du centre de commandement conjoint aux côtés du personnel militaire, de police et de l'immigration libérien. La MINUL travaille en coopération étroite avec le Ministère de la justice et le pouvoir judiciaire pour s'attaquer aux taux extrêmement élevés de détention provisoire, et contribuer à pallier le problème de la surpopulation carcérale dans les principales prisons libériennes, qui constitue une préoccupation supplémentaire dans le contexte de l'épidémie d'Ebola.

La Mission ne fait pas directement observer la mise en quarantaine de communautés ou de comtés mais elle suit toutes les opérations liées à la sécurité dans le cadre de l'état d'urgence. La position de la MINUL en matière de sécurité est constamment analysée pour qu'elle puisse exécuter au mieux son mandat de protection des civils. Nous jouons un rôle important pour ce qui est de la logistique relative à la lutte contre la maladie à virus Ebola, tant au niveau de la planification que de l'exécution des opérations. La MINUL dirige une équipe interinstitutions de logistique de crise à laquelle participe l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Programme alimentaire mondial, l'UNICEF et le Comité international de la Croix-Rouge, qui mène les activités de planification logistique, de gestion et de contrôle des stocks, de distribution et de coordination au Ministère de la santé et de la protection sociale. Cette équipe est étroitement associée à la logistique de la MINUL afin d'acheminer des fournitures dans tout le pays.

À l'appui des efforts de sensibilisation déployés par le Gouvernement, la MINUL s'occupe de communiquer à l'échelle nationale des informations sur la maladie à virus Ebola et des mesures de prévention de cette maladie. Elle le fait par des moyens de communication classiques, des émissions radiophoniques de la MINUL diffusées en 17 langues parlées au Libéria, et le tirage de plus de 150 000 brochures d'information, entre autres. La MINUL maintient une présence civile dans les 15 comtés que compte le Libéria, dans lesquels nous avons toujours travaillé en coopération étroite avec les autorités locales. Depuis mars, quand le comté de Lofa est devenu l'épicentre de l'épidémie d'Ebola au Libéria, la MINUL fournit un appui en matière de coordination aux commissaires de comté, aux équipes sanitaires de comté et aux équipes spéciales chargées de lutter contre la maladie à virus Ebola au niveau des comtés.

En discutant avec plusieurs commissaires de comté et équipes sanitaires de comté, je me suis rendue compte que les idées, la planification et les initiatives concernant les mesures de base de prévention de la propagation de la maladie à virus Ebola étaient intéressantes. Toutefois, à ce jour, de nombreux commissaires de comté n'ont reçu que 2 300 dollars du Gouvernement central. Nous croyons comprendre que d'autres financements sont peut-être sur le point d'être versés. En attendant, la MINUL axe son programme de projets à effet rapide, plus utiles que jamais, sur un appui rapide pour lutter contre cette épidémie.

La MINUL et les partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies continuent de tirer avantage d'une relation étroite basée sur la consultation. Il y a cinq semaines, j'ai commencé à réunir quelques responsables des organismes de santé internationaux partenaires présents sur le terrain, y compris Médecins sans frontières et les United States Centers for Disease Control and Prevention, ainsi qu'un petit nombre de collègues des Nations Unies, notamment les responsables de l'OMS, pour rechercher des moyens de lutter contre la maladie à virus Ebola à un niveau qu'aucun protocole existant n'a prévu. Aucun d'entre nous ne peut intervenir seul dans ce contexte, et nous mettrons tout en œuvre pour maintenir ces liens étroits sur le terrain.

À cet égard, je voudrais signaler que la MINUL et l'ONU n'ont pas seulement réorienté leurs activités mais ont également fait campagne aux plus hauts niveaux pour prévenir l'isolement international du Libéria et des pays voisins touchés par l'épidémie d'Ebola. La Mission

cherche également à appuyer des accords pour permettre aux premiers intervenants internationaux et au corps diplomatique de rester au Libéria et d'y mener leurs activités. Cela comprend l'accès aux navettes aériennes de la MINUL reliant Monrovia à Accra, qui ont repris le 7 septembre, et l'accès aux installations médicales de la MINUL pour des soins de médicaux ordinaires.

Le Siège de l'ONU continue de dialoguer avec les États Membres pour obtenir un centre de traitement spécialisé dans la maladie à virus Ebola et des accords sur l'évacuation médicale du personnel de l'ONU, des membres du corps diplomatique, et des premiers intervenants internationaux. De notre Organisation, nous essayons d'obtenir une décision concernant une prime de danger pour notre personnel compte tenu de la tension énorme et de l'incertitude de cette situation sans précédent qui, on peut le comprendre, n'est pas prise en compte dans les règlements de l'ONU existants.

Cette épidémie sans précédent mettrait à mal n'importe quel gouvernement ou société. Alors même que le Libéria et ses partenaires réagissent, la catastrophe continue de prendre de l'ampleur – une tragédie pour un pays ayant tant souffert. La MINUL s'est engagée à fournir tout son appui et continue d'analyser l'ensemble des moyens que nous pouvons mobiliser pour mettre fin à ce fléau de notre époque, qu'il faut arrêter net et stopper rapidement.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie Mme Landgren de son exposé, en particulier pour l'avoir adapté à la crise imminente.

Je donne maintenant la parole à M. Grunditz.

M. Grunditz (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à adresser mes plus sincères condoléances aux familles et amis de tous ceux qui ont perdu la vie à cause de l'épidémie d'Ebola. Je félicite les pays concernés pour leur ténacité et leur ferme détermination en cette période difficile. Je rends hommage aux nombreux membres du personnel soignant qui déploient des efforts inlassables pour lutter contre cette terrible maladie. J'exprime également ma profonde reconnaissance pour l'appui important fourni par la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), les membres de pays des Nations Unies, l'Organisation mondiale de la Santé en particulier, et d'autres partenaires internationaux.

La Commission de consolidation de la paix joue un rôle important dans la sensibilisation, la mobilisation des ressources et la promotion d'un appui international coordonné pour soutenir un Libéria maintenant aux prises avec une épidémie impitoyable. Hier, le Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix a organisé une réunion avec M. Nabarro, le Coordonnateur principal du système des Nations Unies pour le virus Ébola, et a décidé de publier une déclaration appuyant ses efforts. En qualité de Présidents des formations Guinée, Libéria et Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix, nous avons publié, le 6 août, une lettre soulignant la nécessité d'un appui international. Le 18 août nous avons également organisé, par visioconférence, une réunion informelle conjointe avec l'ONU au niveau des pays, laquelle a abouti à la publication d'une déclaration insistant sur la nécessité de mobiliser les ressources nécessaires et de coordonner les efforts internationaux. Lors de cette réunion, le Secrétaire général de l'Union du fleuve Mano, M. Kaba, a lui aussi souligné qu'il convenait de resserrer la coordination régionale. La Commission devrait être bien placée pour continuer de faciliter une perspective régionale, et pour promouvoir les liens entre les volets humanitaire,sécurité et développement de la crise.

L'épidémie d'Ébola est sans précédent. Le Libéria est confronté à une crise multidimensionnelle en pleine accélération. Les besoins humanitaires augmentent très vite. Les restrictions imposées à la mobilité ont déjà eu de lourdes répercussions sur l'activité économique, et la croissance devrait ralentir sensiblement, ce qui va encore obérer des finances publiques déjà limitées. Au Libéria, la crise s'est déclenchée alors que la croissance avait entamé un repli et que les contraintes budgétaires avaient commencé à entraver le financement de plusieurs secteurs, notamment de certaines priorités importantes pour la consolidation de la paix.

Malgré des efforts significatifs faits à l'échelon national et international, cette maladie mortelle, qui transcende les frontières nationales, se propage désormais de manière exponentielle. Les difficultés que pose cette épidémie d'Ébola, la pire jamais observée, seraient insurmontables pour n'importe quel pays qui devrait s'y atteler seul. Un appui concerté de la communauté internationale et une coopération régionale sont indispensables.

L'épidémie a fait naître des difficultés dans plusieurs domaines et a démontré que, malgré les progrès considérables accomplis au cours de la décennie écoulée, le Libéria reste un État fragile en pleine transition au lendemain d'un conflit. Le pays est fragile en termes de ressources autant que de

résistance à des chocs tels que celui-ci. Nous assistons également à des troubles sociaux, à la propagation de la peur parmi la population, et à une certaine résistance face à l'intervention du Gouvernement. Il est évident qu'un appui international soutenu sera nécessaire pour garantir que les acquis majeurs obtenus en matière de développement et de stabilité puissent être préservés, et pour veiller à ce que le Libéria continue sur la voie de la paix et de la prospérité à long terme.

Notre priorité immédiate doit être d'aider le Libéria à combattre ce virus mortel et à faire face aux besoins humanitaires qu'il a générés. Ces interventions, même si elles portent sur le court terme, ne doivent pas être courtes de vue. Dans la mesure du possible, les efforts doivent être compatibles avec les objectifs à long terme. Par exemple, les interventions sanitaires à court terme doivent être ancrées dans le renforcement à plus long terme du secteur de la santé. En outre, une approche globale, qui s'attaque à toute la gamme des difficultés, sera nécessaire. Les efforts du Gouvernement pour veiller au respect de l'état de droit et à la protection des civils, ainsi qu'une campagne efficace de communication auprès du public et d'autres mesures de confiance visant à prévenir l'escalade de l'instabilité sociale, doivent être encouragés et appuyés.

Autre exemple que j'évoque dans le rapport qui a suivi ma visite au Libéria début juillet : il faut impérativement trouver le financement pour remédier aux problèmes urgents de capacités et de mobilité de la Police nationale libérienne. Maintenir une présence internationale forte sur le terrain, notamment celle de la MINUL, sera nécessaire à tous ces efforts, de même que la mobilisation rapide de ressources suffisantes et souples.

Plus tard, lorsque l'horizon s'éclaircira de nouveau et que les ressources seront disponibles, les efforts de consolidation de la paix devront se poursuivre. Certes, il pourrait être nécessaire de modifier quelque peu le programme de consolidation de la paix convenu, mais les processus de réconciliation nationale et la poursuite du renforcement des institutions nationales, notamment dans les secteurs de la police, de la justice et de la sécurité, resteront probablement des priorités fondamentales. La décentralisation des services et la réforme foncière, ainsi qu'une gestion responsable et transparente des ressources naturelles, sont également fondamentales pour la paix et la stabilité de long terme dans le pays. Tout en continuant d'appuyer ces efforts de consolidation de la paix au Libéria, il convient de tirer les enseignements qui s'imposent de la crise actuelle, notamment dans la perspective de continuer à consolider la résilience et les relations entre l'État et sa population.

Au regard des répercussions négatives de la crise sur l'économie libérienne, des efforts conjoints seront également requis pour stimuler la croissance et le développement futurs. L'entrée du Libéria dans l'Organisation mondiale du commerce pourrait revêtir une grande importance à cet égard. Le Gouvernement libérien étant appelé à fournir les ressources nationales nécessaires aux priorités de la consolidation de la paix à plus long terme, il sera encore plus essentiel que les partenaires internationaux continuent de lui apporter un appui solide dans ce domaine durant la période de relèvement qui suivra la crise profonde à laquelle le pays est actuellement confronté. La poursuite de l'élaboration, par le Gouvernement libérien, d'un nouveau pacte pour le pays pourrait promouvoir la mise en place de cadres rationalisés et simplifiés pour les donateurs, ce qui favoriserait la responsabilisation et l'efficacité de l'appui futur. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix se tient prêt à réorienter avec souplesse l'allocation des ressources du Fonds pour la consolidation de la paix, le cas échéant.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Grunditz de son exposé.

Je donne maintenant la parole au Ministre libérien de la défense nationale.

M. Samukai (Libéria) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un privilège que de participer pour la deuxième fois à une séance du Conseil de sécurité consacrée aux activités de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL). Au nom de la Présidente, Mme Ellen Johnson Sirleaf, du Gouvernement et du peuple libériens, je voudrais pour commencer remercier profondément le Conseil de son appui constant à la paix et à la stabilité au Libéria. Nous voulons également vous féliciter, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois.

Nous nous réunissons aujourd'hui alors qu'une menace grave pèse sur l'existence même du Libéria. Le virus mortel Ébola perturbe le fonctionnement normal de notre État. La maladie, qui, au début de cette année, avait été décelée dans des villages éloignés de notre pays, a désormais atteint les centres urbains, y compris la capitale, Monrovia. Elle se répand à présent telle une traînée de poudre, n'épargnant rien sur son passage. Les infrastructures sanitaires du pays, déjà faibles,

sont dépassées. Les travailleurs sanitaires, y compris les médecins et infirmières qui sont en première ligne du combat pour maîtriser la maladie, ont payé un lourd tribut, puisque plusieurs – notamment certains des médecins et infirmiers les plus expérimentés du pays – ont perdu la vie.

La propagation rapide de ce virus a engendré une crise sanitaire, ce qui a obligé la Présidente à prendre des mesures de confinement. Parmi ces mesures figurent la mise sur pied de l'Équipe spéciale nationale consacrée à Ébola, que la Présidente elle-même dirige; la création d'une équipe de gestion des incidents, qui dépend du Ministère de la santé et de la protection sociale; et la proclamation de l'état d'urgence pour 90 jours. Des mesures supplémentaires incluent un congé obligatoire d'un mois pour les fonctionnaires non essentiels, lequel congé a été prolongé d'un mois, afin de limiter les contacts humains. Les communautés affichant une incidence élevée ont été confinées voire, dans certains cas spécifiques, mises en quarantaine afin de restreindre la circulation des personnes. Un couvre-feu national est en vigueur actuellement, et a d'ailleurs été modifié hier.

Le Gouvernement libérien a lancé une campagne de sensibilisation qui a reçu le plein appui de la MINUL, des médias libériens, des organisations de la société civile, de la communauté des affaires et d'autres partenaires bilatéraux et internationaux. Le Gouvernement, par le truchement du Parlement national, a également avancé une allocation initiale de 5 millions de dollars pour étayer la stratégie nationale de lutte contre la propagation de ce virus mortel. Par la suite, il a été fait appel à la communauté internationale pour qu'elle apporte un appui financier, logistique et matériel à la mise en œuvre de la stratégie nationale, laquelle donne la priorité aux mesures suivantes : protection et sécurité personnelles des travailleurs de santé, fourniture de services de santé de meilleure qualité pour tous les cas d'Ébola, et fourniture de soins de santé généraux à la population, entre autres.

En dépit de toutes ces mesures, le déni obstiné, les pratiques traditionnelles, les rites religieux, la peur et la résistance de la communauté continuent de faire entrave au progrès. Le Gouvernement use de tous les moyens à sa disposition pour surmonter ces obstacles et réduire au minimum les émeutes et autres atteintes à la paix et à la sécurité. Alors que seuls quelques cas avaient été signalés en mars, la pandémie a désormais atteint des proportions telles que l'urgence sanitaire dépasse la capacité d'intervention du Gouvernement. En ce moment même, cette maladie mortelle continue de se propager et de faire des ravages dans de nombreuses communautés. Sur les 15 comtés du Libéria, neuf sont actuellement touchés. Le Libéria ne dispose ni des infrastructures, ni des capacités logistiques, des compétences professionnelles ou des ressources financières nécessaires pour venir à bout de cette maladie.

Pour être honnête, au départ, la réponse de la communauté internationale à l'appel de notre gouvernement et de nos partenaires, en particulier de l'Organisation mondiale de la Santé et de Médecins sans frontières, a été peu satisfaisante. Nous remercions toutefois le Secrétaire général d'avoir pris les devants pour attirer l'attention du monde sur le virus, notamment en nommant un Coordonnateur principal du système des Nations Unies pour le virus Ebola, en la personne de M. David Nabarro. Nous sommes très encouragés par les efforts actuellement déployés par l'ONU pour mobiliser des ressources et coordonner l'intensification des interventions afin d'apporter des renforts pour faire face à cette situation tragique. Nous sommes également reconnaissants pour les mesures prises hier par l'Union africaine, qui a dépêché une équipe technique et a mis à disposition des fonds pour appuyer les efforts nationaux. Même aujourd'hui, l'Union africaine a demandé à tous ses États membres de lever d'urgence toutes les interdictions de voyager imposées aux pays touchés par l'épidémie de maladie à virus Ebola en Afrique. Nous demandons à tous les membres du Conseil de faire usage de leurs bons offices pour appuyer cet appel.

Cette situation d'urgence sanitaire affecte tous les secteurs de notre société. Notre économie est déstabilisée. Les activités économiques locales telles que les services nationaux de production alimentaire, d'exploitation minière et de transport, pour n'en nommer que quelques-uns, en ont souffert. En outre, le ralentissement de la production alimentaire nationale, en particulier dans les zones touchées, a eu une incidence négative sur l'approvisionnement alimentaire, ce qui a entraîné une augmentation de la demande pour les produits importés, et ce, à des prix plus élevés. L'industrie hôtelière a également été gravement touchée par l'épidémie. À l'heure actuelle, seules deux compagnies aériennes internationales – Brussels Airlines et Royal Air Maroc – ont des vols en direction et en provenance du Libéria. La suspension des vols a exacerbé les difficultés auxquelles nous nous heurtons et les obstacles à la livraison de l'aide humanitaire.

Jusqu'à présent, aucun cas d'infection n'a été signalé parmi le personnel de la MINUL recruté au niveau national ou international. Le Gouvernement sait que les enjeux sont élevés, étant donné que les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police sont préoccupés par la santé et la sécurité de leurs citoyens. Nous tenons à exprimer notre gratitude à ces pays et nous en appelons à leur solidarité pour qu'ils autorisent leurs troupes à poursuivre leur mission au Libéria. Le plan des Nations Unies visant à intensifier la riposte internationale doit pouvoir tirer parti des moyens militaires. Nous remercions les pays qui ont mis à disposition ces moyens et encourageons les autres à faire de même.

Le Gouvernement libérien appuie pleinement la demande du Secrétaire général en vue d'une prorogation technique du mandat de la MINUL pour les trois prochains mois. Nous devons concentrer notre attention et nos efforts sur la maîtrise et l'éradication du virus Ebola au Libéria et dans d'autres pays. Nous prions le Conseil de continuer à faire montre de souplesse dans ces moments très difficiles pour le Libéria. Nous espérons également que les délibérations prendront en compte l'impératif de préserver les investissements faits et les gains réalisés au Libéria tout au long des années en faveur de la paix et de la stabilité. Je remercie le Conseil de son appui infaillible.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre Samukai de son exposé et d'avoir fait le voyage jusqu'ici pour rendre compte de la situation qui règne dans son pays.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 45.